



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizer Armee

Document auxiliaire 64.008.01 f

Les examens pour chiens de service

(Exam chiens S)

Stand am 01.04.2024

Distribution

Exemplaires personnels

- Cond chiens S milice via le Cen comp S vét & animaux A
- Cond chiens S SCA via le Cen comp S vét & animaux A
- Cond chiens S Pol mil via le Cen comp S vét & animaux A
- Directeurs des examens pour chiens S via le Cen comp S vét & animaux A
- Juges supérieurs d'examens pour chiens S via le Cen comp S vét & animaux A
- Juges d'examens pour chiens S via le Cen comp S vét & animaux A
- Personnes chargées d'assister le travail de défense des examens pour chiens S via le Cen comp S vét & animaux A

Remarques

Force obligatoire des documents auxiliaires (art. 7, al. 2, des directives 90.080 f « Directives concernant les dispositions et documents auxiliaires au sein du Groupe-ment Défense »)

Le présent document auxiliaire est à la fois un mode d'emploi, un moyen didactique et une aide à l'engagement. Revêtant un caractère obligatoire, il est utile pour obtenir rapidement des informations. Il contient des extraits se rapportant à des organisations, des fonctions, des thèmes, des personnes et du matériel, ainsi que des compilations de règlements de l'armée.

Ce document remplace la documentation 64.008.01 f « Les examens pour chiens de service » du 1^{er} mai 2015.

Toutes les prescriptions et les ordonnances militaires, **de même que les lois et les prescriptions relatives à la protection des animaux**, s'appliquent aux militaires ainsi qu'aux personnes qui se présentent aux examens.

Toute infraction aux prescriptions ou au présent règlement peut entraîner l'exclusion des examens.

Le règlement a été rédigé en allemand. La version allemande fait donc foi pour la traduction en d'autres langues, ainsi qu'en cas de doute.

Les remarques et les questions concernant ce document auxiliaire doivent être adressées au :

Centre de compétences du service vétérinaire et des animaux de l'armée
Service canin de l'armée
Caserne Sand
3000 Berne 22

+41 58 484 02 00
armeehundewesen@vtg.admin.ch
<http://www.armee.ch/animaux>

Table des matières

1	Dispositions générales	1
1.1	Documents de base.....	1
1.2	But.....	1
1.3	Champ d'application	1
1.4	Définition	1
1.5	Responsabilité	1
1.6	Conditions de participation à des concours hors du service.....	1
1.7	Catégories	2
1.8	Évaluation.....	2
1.9	Inscription des résultats.....	2
1.10	Directeurs des examens / juges d'examens / personnes chargées d'assister le travail de défense	2
1.11	Recours	2
1.12	Réglementation de l'organisation et de l'administration des examens et des concours	3
1.13	Comportement inadmissible avec le chien S.....	4
1.14	Problèmes comportementaux du chien S.....	4
1.15	Signaux visuels et acoustiques	4
1.16	Début et fin de l'exercice	4
1.17	Interruption (avec évaluation partielle).....	5
1.18	Interruption (sans évaluation partielle).....	5
1.19	Disqualification	5
1.20	Renvoi des examens	5
2	Examens pour « chiens déf »	6
2.1	Aperçu, points	6
2.2	Partie A - Obéissance et docilité 100 points.....	7
2.2.1	Indifférence au bruit des coups de feu (tir au pistolet avec coucher libre) 10 points.....	7
2.2.2	Marche sans laisse 20 points	8
2.2.3	Envoi en avant 20 points	9
2.2.4	Coucher avec rappel 10 points.....	10
2.2.5	Saut en hauteur 10 points	10
2.2.6	Traversée d'un groupe de personnes 10 points	11
2.2.7	Évolution sur une surface désagréable 10 points.....	11
2.2.8	Disposition du chien S à être porté 10 points	12
2.3	Partie B - Service de patrouille 100 points.....	13
2.4	Partie C - Travail de flair et de défense 100 points.....	15
2.4.1	(C1) Fouille d'un bâtiment 40 points.....	15
2.4.2	(C2) Recherche d'un malfaiteur présumé en fuite 30 points.....	16
2.4.3	(C2) Attraper un malfaiteur présumé en fuite 30 points.....	17
3	Examens pour « chien sauv d »	19
3.1	Droit de participation.....	19
3.2	Aperçu, points	19

3.3	Partie A - Obéissance et docilité 100 points	19
3.4	Parties B et C - Recherche de personnes dans des décombres 2 x 100 points.....	19
4	Examens pour « chiens de recherche stup ».....	22
4.1	Droit de participation.....	22
4.2	Sites d'examen	22
4.3	Produits stupéfiants	22
4.4	Évaluation.....	23
4.5	Déroulement des examens.....	23
5	Examens pour « chiens de recherche explo ».....	24
5.1	Droit de participation.....	24
5.2	Sites d'examen	24
5.3	Explosifs	24
5.4	Évaluation.....	25
5.5	Déroulement des examens.....	25
6	Biathlon pour chiens S	26
6.1	Terrain des examens.....	26
6.2	Tenue	26
6.3	Départ.....	27
6.4	Évaluation et classement.....	27
6.5	Disqualification	27

Liste des annexes

Annexe 1

Tableau des points	29
--------------------------	----

1 Dispositions générales

1.1 Documents de base

- 1 – Ordonnance concernant les activités hors du service de la troupe (OAHST).
- Ordonnance concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faïtières militaires (OAAFM).
- Ordonnance du DDPS concernant l'instruction hors du service des sociétés et des associations faïtières militaires (OIAFM-DDPS).

1.2 But

- 2 Promotion de la formation et du perfectionnement des conducteurs de chiens (cond chiens) et de leurs chiens de service (chiens S) dans les domaines d'engagement correspondants au sein de l'armée.

1.3 Champ d'application

- 3 Le présent règlement permet de vérifier le niveau de formation des chiens S au sein des écoles et des cours de l'armée de même que celui des chiens S du DDPS. Il s'applique aux concours hors du service, et en particulier aux concours organisés par le Service canin de l'armée (SCA) et par la Société suisse des conducteurs de chiens militaires (SCM).

1.4 Définition

- 4 Chiens S : chiens engagés ou prévus pour l'engagement dans l'armée, dans la police ou au sein de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).

1.5 Responsabilité

- 5 La responsabilité des examens incombe au SCA. L'organisation des examens peut être déléguée à des tiers.

1.6 Conditions de participation à des concours hors du service

- 6 – Les cond chiens appartenant à des instances, des commandements ou des services publics reconnus pour détenir des chiens S (unités organisationnelles étatiques, cantonales ou communales employant des chiens S) sont autorisés à participer à des concours hors du service avec un chien S âgé de 18 mois au moins.
- Les membres de REDOG dont les chiens ne sont pas militaires ont aussi le droit de participer à la catégorie Chien de sauvetage décombres (chien sauv d). Les animaux doivent toutefois répondre aux exigences de REDOG et avoir réussi au moins un examen chien de catastrophe (ChC) selon le règlement d'examen national (REN ChC). Dans ce document auxiliaire, les animaux concernés sont appelés chiens S.
- Les cond chiens participent aux examens avec leur propre chien S ou avec celui qui leur a été attribué. Les exceptions sont réglées par le Cen comp S vét & animaux A via une demande.
- Les organisateurs des examens peuvent percevoir des frais d'inscription.

1.7 Catégories

- 7 Des examens peuvent être organisés dans les catégories suivantes :
- Chien de défense (chien déf) ;
 - Chien de sauvetage décombres (chien sauv d) ;
 - Chien de recherche de stupéfiants (chien de recherche stup) ;
 - Chien de recherche d'explosifs (chien de recherche explo) ;
 - Biathlon pour chiens S.

1.8 Évaluation

- 8
- Les examens pour chiens déf, chiens sauv d et chiens de recherche stup/explo sont réputés réussis si 70 points au moins (sur un total de 100 points) sont obtenus dans chacune des trois parties de l'examen (A, B et C). Si le chien ne trouve pas la personne ou l'objet recherché, 31 points sont déduits dans la partie concernée.
 - Pour le classement, ce n'est pas le nombre global de points qui compte, mais plutôt le fait d'avoir réussi toutes les épreuves.
 - En cas d'égalité de points entre deux cond chiens, l'avantage est donné à la personne la plus âgée, qui passe devant la plus jeune au classement.

1.9 Inscription des résultats

- 9 Les résultats des examens sont inscrits dans le verbal ou dans le livret de travail du chien S. Une exclusion des examens pour comportement non sportif est également consignée dans le verbal ou dans le livret et signalée au SCA.

1.10 Directeurs des examens / juges d'examens / personnes chargées d'assister le travail de défense

- 10
- Le SCA désigne et certifie les directeurs des examens. Ces derniers peuvent être soutenus par un juge supérieur.
 - Les disciplines cynologiques sont jugées exclusivement par des juges d'examens reconnus par le SCA.
 - Les personnes chargées d'assister le travail de défense sont désignées exclusivement par le SCA.

1.11 Recours

- 11
- Les décisions des juges d'examens peuvent faire l'objet de recours.
 - Les recours doivent être déposés le jour de l'examen, immédiatement après la partie de l'examen concernée, auprès du juge correspondant.
 - Les directeurs des examens et les juges constituent l'instance de recours. La décision de cette dernière, prise le jour même, est définitive.
 - Les recours concernant le biathlon ne peuvent être déposés que le jour de la compétition, dans les 30 minutes après la fin de celle-ci. La direction des concours rend une décision définitive qui est communiquée par oral au concurrent avant l'annonce des résultats.

1.12 Réglementation de l'organisation et de l'administration des examens et des concours

12 Tenue

Les examens s'effectuent en uniforme. Celui-ci est porté jusqu'à l'annonce des résultats. La tenue des personnes qui ne font pas partie de l'armée est précisée dans la publication des examens.

13 Équipement du chien S

- Dans toutes les catégories, le chien S doit porter un collier répondant aux exigences actuelles de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn).
- Lors de l'épreuve d'obéissance, un seul collier est autorisé, qui peut être enfilé sur la tête du chien S. Il n'est pas permis de mettre un collier supplémentaire ou un collier anti-tiques à l'animal.
- Lors du service de patrouille, le chien S doit porter une chabraque.
- Dans toutes les autres disciplines (épreuve d'obéissance non comprise), le chien S peut également porter un collier d'engagement et/ou une chabraque.
- La muselière est aussi autorisée dans toutes les disciplines. L'évaluation doit tenir compte de l'acceptation de la muselière.
- Il faut apporter le passeport pour animaux et le verbal ou le livret de travail du chien S.
- Un contrôle d'identification du chien S (puce électronique) peut être effectué à tout moment.

14 État de santé du chien S

Les chiens S malades, blessés, ou susceptibles d'être contagieux sont exclus des examens et ne doivent pas être amenés sur le terrain. Si le chien S s'est blessé lors des épreuves, il faut en avertir la direction des examens. En cas de besoin, l'animal peut porter un pansement autorisé par ladite direction.

15 Chiennes en chaleur

Les chiennes en chaleur sont admises à tous les examens, à condition d'être tenues à l'écart des autres chiens S. Elles seront examinées en dernier, dans toutes les catégories.

16 Niveau de formation du chien S

Le juge d'examens est autorisé à interrompre l'exercice si :

- de le cond chiens n'a manifestement pas son animal en main;
- des lacunes sont clairement identifiables;
- le chien S n'est de toute évidence pas disposé à travailler et ne peut donc pas fournir la prestation requise dans la partie de l'examen concernée.

17 Déplacements

L'utilisation de véhicules privés est autorisée (entrée en service et libération). Les frais de déplacement ne sont pas remboursés.

18 **Assurances**

- Les personnes qui participent aux examens et les fonctionnaires militaires sont assurés contre la maladie et les accidents selon l'ordonnance concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faïtières militaires (OAAFMM) et l'ordonnance du DDPS concernant l'activité hors du service des sociétés et associations faïtières militaires (OAAFMM-DDPS).
- Les personnes qui organisent les examens doivent conclure une assurance :
 - pour les accidents de personnes non couvertes par l'assurance militaire ;
 - pour les prétentions en responsabilité civile.

19 **Armes**

Les exercices de tir du biathlon sont en principe accomplis avec l'arme de service (calibre 9 mm). Ce calibre est aussi utilisé pour le test d'indifférence au bruit des coups de feu. Les organisateurs des examens mettent les armes nécessaires à la disposition des participants étrangers lors des concours internationaux.

1.13 **Comportement inadmissible avec le chien S**

- 20 Par comportement, il faut entendre toutes les interactions entre le cond chiens et le chien S, qu'il s'agisse de son propre animal ou de l'animal d'un tiers. La dureté excessive et l'utilisation de moyens coercitifs (leurres comprises) ne sont pas autorisées en vertu de l'art. 73 OPA et entraînent la disqualification immédiate. La direction des examens est tenue de signaler tout incident de ce type au SCA.

1.14 **Problèmes comportementaux du chien S**

- 21 Les chiens S qui ont peur des coups de feu ou qui présentent des problèmes comportementaux évidents sont également exclus des examens. Le directeur d'examens est tenu de signaler toute exclusion au SCA.

1.15 **Signaux visuels et acoustiques**

- 22 – Le cond chiens peut, lorsqu'il donne un signal acoustique, appeler le chien S par son nom : cela n'est pas considéré comme un double commandement. Toutefois, si le cond chiens se contente de prononcer le nom de l'animal sans autre commandement, cela est comptabilisé comme un signal acoustique.
- Les signaux acoustiques produits à l'aide d'un sifflet sont considérés au même titre que les autres signaux visuels et acoustiques.

1.16 **Début et fin de l'exercice**

- 23 – Au début de chaque partie, il faut s'annoncer auprès du juge d'examens, qui conclut ensuite l'exercice par un commentaire. Pendant l'exercice (et le commentaire du juge), il est interdit de récompenser le chien S avec de la nourriture ou avec un objet de proie. Le règlement des examens fixe les exceptions dans les différentes catégories.
- Tous les exercices commencent et se terminent en position de base (assise).

1.17 Interruption (avec évaluation partielle)

- 24 Si un chien S se blesse, ou si le cond chiens n'a manifestement pas son animal en main, si le chien S est insuffisamment préparé ou s'il n'est pas prêt à passer l'épreuve en cours faute de disposition à travailler, le juge peut interrompre l'examen en procédant à une évaluation partielle. Il en va de même au deuxième avertissement pour mauvais comportement de la part du cond chiens. Ce dernier doit toutefois se présenter aux épreuves suivantes. Dans tous les cas, 31 points au moins sont déduits et la partie de l'examen concernée est considérée comme manquée.

1.18 Interruption (sans évaluation partielle)

- 25 – Quand un chien S échoue lors d'une action de combat (par exemple en ne mordant pas un malfaiteur présumé), il n'obtient aucun point et la partie de l'examen concernée doit être interrompue. Le cond chiens est toutefois tenu de se présenter aux épreuves suivantes.
- En cas d'absence injustifiée ou de retard, le cond chiens perd son droit à participer à l'épreuve en cours.
- La remise de nourriture ainsi que le port visible d'objets de motivation pendant l'exercice induisent son interruption sans évaluation partielle.
- Exception : les chiens de recherche (parties A, B et C) et les chiens sauv d (parties B et C) peuvent être stimulés au moyen d'un objet de motivation (mais pas de nourriture). Le cond chiens doit tenir l'objet de motivation fermement dans une main. L'évaluation tient compte de la manière dont l'animal renonce à cet objet. Trois signaux acoustiques au maximum sont autorisés ; si un quatrième signal acoustique est nécessaire pour que le chien S lâche l'objet de motivation, l'exercice est interrompu, avec une évaluation partielle.

1.19 Disqualification

- 26 En cas d'attitude antisportive, de non-respect de l'arrêt obligatoire pendant un examen ou de comportement inadmissible, le directeur d'examens ou le juge d'examens de l'épreuve en cours peut disqualifier le cond chiens. La direction des examens est tenue de signaler tout incident de ce type au SCA. Le cond chiens ne peut plus disputer les épreuves suivantes.

1.20 Renvoi des examens

- 27 Quand un chien S a peur des coups de feu ou qu'il présente des problèmes comportementaux, il est automatiquement exclu des examens ; cela est consigné dans le verbal ou dans le livret de travail de l'animal. Le directeur d'examens est tenu de signaler l'incident au SCA.

2 Examens pour « chiens déf »

2.1 Aperçu, points

28 Parties

Partie A (obéissance et docilité)

- Indifférence au bruit des coups de feu
- Marche sans laisse
- Départ en avant
- Position couchée avec rappel
- Saut en hauteur
- Traversée d'un groupe de personnes
- Évolution sur une surface désagréable
- Disposition à se laisser porter

Points	$\Sigma 1$	Σmax
10		
20		
20		
10		
10		
10		
10		
10		100

Partie B (service de patrouille)

- Exécution et docilité
- Affrontement et aboiements 2 x 10
- Obstruction à la fuite, lâcher-prise, surveillance, contrôle 2 x 20

Points	$\Sigma 1$	Σmax
40		
20		
40		100

Partie C (travail de flair [C1] et défense [C2])

(C1) Fouiller un bâtiment

- Recherche, affrontement et aboiements
- Contrôle

(C2) Rechercher un malfaiteur présumé en fuite

- Position couchée, poursuite et recherche
- Affrontement et aboiements
- Obstruction à la fuite, lâcher-prise, surveillance

(C2) Attraper un malfaiteur présumé en fuite

- Saisie, retenue, lâcher-prise, surveillance, transport, contrôle

Points	$\Sigma 1$	Σmax
30		
10	40	
10		
10		
10	30	
20		
10	30	100

2.2 Partie A - Obéissance et docilité

100 points

- 29
- L'obéissance et la docilité du chien S doivent être démontrées par le cond chiens, de manière autonome. Le juge d'examens donne le départ de chaque épreuve. L'exercice commence et finit par la position de base.
 - La marche sans laisse suit le schéma prévu.
 - L'épreuve d'obéissance se déroule sur un terrain aussi plat que possible, de n'importe quelle nature (asphalte, herbe, etc.).
 - L'épreuve d'obéissance commence **toujours** par l'exercice « tir au pistolet avec coucher libre ». L'ordre des autres exercices est défini par le juge d'examens au début de l'épreuve et reste le même pendant toute sa durée.
 - Le cond chiens se présente au juge d'examens avec le chien S en laisse. Il explique comment ce dernier accomplira les exercices « envoi en avant » et « coucher avec rappel ». Il détache ensuite le chien S, de sa propre initiative.
 - Lors des exercices « envoi en avant », « coucher avec rappel » et « port du chien », l'animal peut se tenir, au début, dans la position de base ou dans la position « en face ». Le rappel en position « en face » est suivi d'un passage en position de base, les deux positions étant prises en compte dans l'évaluation.

2.2.1 Indifférence au bruit des coups de feu (tir au pistolet avec coucher libre)

10 points

- 30
- Le cond chiens permet au chien S de sortir de la position de base pour se coucher librement (la position du sphinx n'est pas requise). La distance entre le cond chiens et l'animal ne dépasse pas dix pas. Le cond chiens et le chien S n'ont aucun contact visuel. Quand le juge d'examens donne la consigne de tirer, le cond chiens tire au moins trois coups avec des munitions de calibre 9 mm. S'il n'est pas possible de constater l'indifférence au bruit des coups de feu après trois coups, des tirs supplémentaires peuvent être ordonnés. L'exercice se termine en position de base.

– Exécution

- Le chien S prend correctement la position de base.
- Le chien S prend rapidement la position couchée.
- Le chien S reste à l'arrêt en position couchée durant les tirs.
- Le chien S reprend immédiatement la position de base.

– Commandements

- Un signal acoustique pour la position couchée.
- Un signal acoustique pour la position de base.

– Évaluation

Si le chien S aboie, se lève ou rampe, la moitié des points (50 %) sont retirés. S'il s'éloigne de plus de trois pas de sa place, aucun point n'est attribué. Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

2.2.2 Marche sans laisse**20 points**

- 31 En partant de la position de base, et au signal acoustique, le chien S suit naturellement le cond chiens en restant à ses côtés, attentif. Au début de l'exercice, le cond chiens et son animal font cinquante pas en ligne droite sans s'arrêter, effectuent un demi-tour à gauche et, sur le chemin du retour, opèrent un changement de direction à gauche et à droite, deux arrêts, ainsi qu'un demi-tour à droite. La distance séparant les changements de direction doit être de vingt pas au moins. Le chien S peut être conduit à gauche comme à droite. À l'arrêt, il adopte toujours la position de base.

– **Exécution**

Le chien S suit le cond chiens en marchant sans laisse à ses côtés ; il est attentif et hautement disposé à travailler. Les épaules du chien S se trouvent toujours à la hauteur du genou du cond chiens. L'animal se montre assidu et reste aux côtés du cond chiens lors des changements de direction. Dans la position de base, les pattes avant du chien S sont perpendiculaires au sol (il ne les soulève pas).

– **Commandements**

Un signal acoustique pour chaque reprise de mouvement.

– **Évaluation**

Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

- 32 **Schéma d'obéissance :**

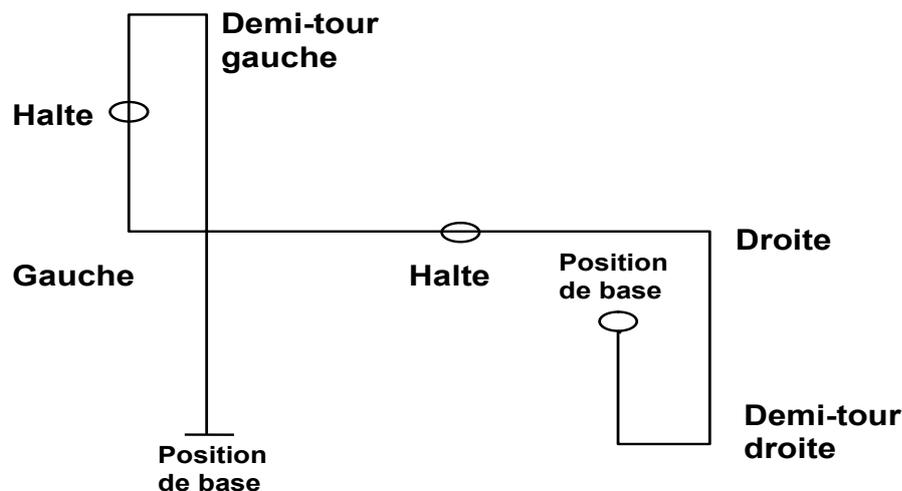


Illustration 1

2.2.3 Envoi en avant**20 points**

- 33 – En partant de la position de base, et sur ordre du juge d'examens, le cond chiens et le chien S détaché avancent de dix pas. Le cond chiens s'arrête au moment de donner le signal acoustique pour l'envoi en avant. Un signal visuel simultanément est autorisé. Le chien S doit s'éloigner dans la direction désignée jusqu'à une distance de cinquante pas au moins, à une allure soutenue et régulière. Une fois cette distance parcourue, le chien S peut être rappelé, ou se coucher sur place en attendant que le cond chiens vienne le rechercher. Le cond chiens peut garder le bras tendu dans la direction voulue jusqu'à ce que le chien S ait franchi la distance prescrite.
- Lors du rappel, le chien S revient à vive et joyeuse allure reprendre la position de base à côté du cond chiens. Le rappel dans la position « en face » avant de reprendre la position de base est aussi correct.
- **Exécution**
- Le chien S prend correctement la position de base.
 - Les exigences de la marche sans laisse sont valables pour la phase de préparation. Le chien S se dirige rapidement et sans hésitation dans la direction indiquée.
 - Au signal acoustique pour le rappel, le chien S revient à vive et joyeuse allure reprendre la position de base (ou la position « en face ») à côté du cond chiens.
 - Au signal acoustique, le chien S doit immédiatement se mettre en position couchée et y rester.
 - Le chien S reprend correctement la position de base.
- **Commandements**
- Un signal acoustique pour la reprise de mouvement.
 - Un signal acoustique et un signal visuel pour l'envoi en avant.
 - Un signal acoustique pour le rappel ou la position couchée.
 - Un signal acoustique pour la position de base (seulement lors du rappel en position « en face » ou lorsque le cond chiens va chercher le chien S).
- **Évaluation**
- Trop ou pas assez de pas dans la phase de préparation sont considérés comme une aide de la part du cond chiens et jusqu'à 20 % des points sont retirés.
 - Si le chien S s'éloigne de moins de cinquante pas, la distance parcourue est évaluée en pourcentage.
 - S'il faut un deuxième signal acoustique pour l'envoi en avant, l'exercice est tout au plus jugé suffisant. Si le chien S n'exécute pas l'exercice après le troisième signal acoustique, aucun point n'est attribué.
 - Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

2.2.4 Coucher avec rappel**10 points**

34 Au signal acoustique, et en partant de la position de base, le chien S avance de dix pas aux côtés du cond chiens ; au second signal acoustique, il se met rapidement en position couchée. Sans donner d'autre signal au chien S et sans se retourner en chemin, le cond chiens fait encore trente pas avant de faire à nouveau face à l'animal. Sur ordre du juge d'examens, le cond chiens appelle le chien S qui vient reprendre la position de base. Le rappel dans la position « en face » avant de reprendre la position de base est aussi correct.

– Exécution

- Le chien S prend correctement la position de base.
- Les exigences de la marche sans laisse s'appliquent à la phase de préparation.
- Le chien S réagit rapidement et sans hésitation au commandement donné pour la position couchée et garde cette position.
- Le chien S est très attentif au cond chiens.
- Le chien S réagit rapidement au rappel.
- Le chien S arrive à vive et joyeuse allure.
- Le chien S reprend correctement la position de base.

– Commandements

- Un signal acoustique pour la reprise du mouvement.
- Un signal acoustique pour la position couchée.
- Un signal acoustique pour le rappel.
- Un signal acoustique pour la position de base (seulement lorsque le chien S est rappelé en position « en face »).

– Évaluation

Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

2.2.5 Saut en hauteur**10 points**

35 – Saut par-dessus un treillis ou saut en hauteur : 1 mètre de haut, 1,20 - 1,50 mètre de large.

– Le cond chiens se place devant l'obstacle avec son animal en position de base. Sur ordre du juge d'examens, il émet un signal acoustique pour donner l'ordre au chien S de franchir l'obstacle. Un signal visuel simultanément est autorisé. Au second signal acoustique, le chien S s'arrête immédiatement (position à choix) jusqu'à ce que le juge d'examens autorise le cond chiens à aller le rechercher. L'exercice se termine en position de base.

– Exécution

- Le chien S prend correctement la position de base.
- Le chien S franchit l'obstacle en effectuant un bond puissant et assuré.
- Le chien S réagit rapidement au commandement pour l'arrêt immédiat et reste dans la position choisie.
- Le chien S reprend correctement la position de base.

– **Commandements**

- Le chien S prend correctement la position de base.
- Un signal acoustique et un signal visuel pour le saut.
- Un signal acoustique pour l'arrêt immédiat.
- Un signal acoustique pour la position de base.

– **Évaluation**

- Si un deuxième signal acoustique est nécessaire pour le bond ou l'arrêt, l'exercice est tout au plus jugé suffisant. Si le chien S n'exécute pas l'exercice après le troisième signal acoustique, la note attribuée est de zéro.
- Si le chien touche l'obstacle, jusqu'à 50 % des points peuvent être retirés.
- La note de zéro est attribuée si le chien S bute contre l'obstacle ou le contourne.
- Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

2.2.6 Traversée d'un groupe de personnes

10 points

- 36 Sur ordre du juge d'examens, le cond chiens traverse deux fois un groupe (de deux à dix personnes) avec le chien S détaché ; ce dernier part de la position de base, suit naturellement le cond chiens et s'arrête (position assise) au second passage. Sur un autre signe du juge, le cond chiens et son animal sortent du groupe de personnes, qui se déplacent en cercle. Cet exercice peut aussi être effectué avec le chien S en laisse, à condition que celle-ci soit détendue. L'exercice se termine en position de base.

– **Exécution**

- Le chien S prend correctement la position de base.
- Le chien S suit le cond chiens conformément aux exigences.
- Le chien S garde une position de base correcte.

– **Commandements**

Un signal acoustique pour chaque reprise du mouvement.

– **Évaluation**

- Si le chien S fait preuve d'une agressivité incontrôlée, la note attribuée est de zéro et un avertissement est émis.
- Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

2.2.7 Évolution sur une surface désagréable

10 points

- 37 – Obstacle : surface de 3 x 3 mètres environ, désagréable à traverser (plaques de tôle calées avec des pierres, treillis soudé, bâches, bouteilles en plastique, débris ou matériaux similaires).

- Le cond chiens se place devant l'obstacle avec le chien S en position de base. Il traverse l'obstacle aller et retour, le chien S détaché marchant naturellement au pied, attentif. Au retour, il marque un arrêt sur l'obstacle (position de base). Une fois le cond chiens revenu au point de départ, l'animal se met en position de base.
- **Exécution**
 - Le chien S prend correctement la position de base.
 - Le chien S marche sans laisse conformément aux exigences.
 - Le chien S reprend correctement la position de base.
- **Commandements**

Un signal acoustique pour chaque reprise du mouvement.
- **Évaluation**
 - Lorsque le chien S est sans laisse, il ne faut évaluer que la marche au pied, en fonction de la surface désagréable à traverser.
 - Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

2.2.8 Disposition du chien S à être porté

10 points

38 Le cond chiens s'annonce avec le chien S, qui se tient en position de base. Sur ordre du juge d'examens, il soulève le chien S et le porte sur un trajet balisé d'une vingtaine de pas comportant un obstacle. Il peut porter le chien comme il veut, mais de manière respectueuse de l'animal. Quand le cond chiens repose l'animal, il lui donne l'ordre de rester couché. Le cond chiens recule de vingt pas et, sur ordre du juge d'examens, appelle l'animal qui reprend la position de base. Le rappel dans la position « en face » avant de reprendre la position de base est aussi correct.

- **Exécution**
 - Le chien S prend correctement la position de base.
 - Le cond chiens soulève, porte et dépose le chien S, qui reste calme.
 - Le chien S réagit rapidement au commandement « coucher » et garde cette position.
 - Le chien S réagit rapidement au rappel.
 - Le chien S revient à vive et joyeuse allure.
 - Le chien S prend correctement la position de base.
- **Commandements**
 - Un signal acoustique lorsque le cond chiens soulève le chien S.
 - Un signal acoustique pour la position couchée.
 - Un signal acoustique pour le rappel.
 - Un signal acoustique pour la position de base (seulement en cas de rappel en position « en face »).

– **Évaluation**

- Si le chien S ne reste pas calme lorsqu'il est soulevé, porté et déposé par le cond chiens, l'exercice est tout au plus jugé suffisant.
- Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

– **Clés d'évaluation :**

- Indifférence au bruit des coups de feu
- Marche sans laisse
- Envoi en avant
- Position couchée avec rappel
- Saut en hauteur
- Traversée d'un groupe de personnes
- Évolution sur une surface désagréable
- Disposition à être porté

Points	$\Sigma 1$	Σmax
10		
20		
20		
10		
10		
10		
10		
10		100

2.3 Partie B - Service de patrouille**100 points**

- 39 – Sur un chemin offrant peu de visibilité (ou à l'intérieur d'un bâtiment ou sur un terrain de 10 000 à 15 000 m²), deux malfaiteurs présumés sont placés à une distance de 150 - 250 mètres, l'un debout et l'autre couché (ou à genoux) de façon à ne pas être vus du cond chiens.
- L'engagement du chien S doit être clairement annoncé (p. ex. « Halte, militaire ! ») avant la ligne de base, en direction de la ligne médiane.
- Dès que le chien S a débusqué le premier malfaiteur présumé et aboyé pour signaler sa présence, celui-ci prend la fuite sur ordre du juge d'examens. Le chien S doit faire obstruction à la fuite en saisissant le malfaiteur. Une fois que le chien S a arrêté le malfaiteur présumé, le juge d'examens ordonne la fin de l'action de combat. Le chien S doit surveiller attentivement le malfaiteur présumé durant env. 5 secondes. Puis, le cond chiens rappelle l'animal ou le met en laisse. L'exercice est ensuite interrompu (sans que le chronomètre ne s'arrête) pour que le cond chiens puisse remettre le malfaiteur présumé au juge d'examens. L'examen se poursuit lorsque le premier malfaiteur présumé a quitté le terrain sur la ligne médiane. Le cond chiens ramène l'animal à la hauteur du dernier poste d'engagement.
- Le scénario impliquant un second malfaiteur présumé est similaire au premier (recherche). Lorsque le chien S débusque le malfaiteur, celui-ci s'enfuit également. Le chien S doit faire obstruction à la fuite en saisissant le malfaiteur présumé. Une fois que ce dernier a été arrêté, le juge d'examens ordonne la fin de l'action de combat. Le chien S doit surveiller attentivement le malfaiteur présumé durant env. 5 secondes. Puis, le cond chiens rappelle l'animal ou le met en laisse. Le service de patrouille se poursuit ; il prend fin sur ordre du juge d'examens. Le temps imparti est de **15 minutes**.

– Exécution

- Le cond chiens annonce l'engagement du chien S (il peut être tenu par le collier).
- Le chien S recherche dans la zone indiquée, de manière fluide et systématique.
- Le chien S aboie spontanément et avec insistance lorsqu'il a débusqué le malfaiteur présumé.
- Le chien S n'a aucune hésitation lors de l'obstruction à la fuite du malfaiteur présumé.
- Le chien S retient le malfaiteur présumé de manière ferme, énergique et sûre.
- Le chien S réagit rapidement au commandement de lâcher prise.
- Le chien S surveille le malfaiteur présumé avec attention et de manière constante.

– Commandements

- Un signal acoustique et un signal visuel pour chaque envoi.
- Un signal acoustique pour chaque rappel.
- Un signal acoustique pour chaque lâcher-prise.
- Un signal acoustique pour chaque phase de surveillance.
- Un signal acoustique pour le rappel lors de la phase de surveillance (au cas où le chien est rappelé).
- Un signal acoustique pour que le chien S relâche le malfaiteur présumé (au cas où le chien n'est pas rappelé).

– Évaluation

- Si le chien S ne peut pas faire obstruction à la fuite ou ne parvient pas à gérer l'affrontement (action de combat), l'exercice est interrompu sans aucune évaluation (zéro point).
- Si le chien S ne trouve pas le malfaiteur présumé, cette partie de l'examen est considérée comme manquée (déduction de 31 points au moins).
- Si le cond chiens s'éloigne de la ligne médiane, le juge d'examen émet un avertissement (déduction de 5 points). Après un deuxième avertissement, l'exercice est interrompu, avec évaluation partielle.
- Il n'est permis de toucher le chien S ou son équipement (collier, chabraque) que lorsque l'exercice commence (annonce de l'engagement du chien). Toute infraction à cette règle est sanctionnée par un avertissement (déduction de 5 points) et, en cas de récurrence, l'exercice est interrompu, avec évaluation partielle.
- Si le cond chiens n'annonce pas l'engagement de l'animal avant le premier envoi, 5 points sont déduits de l'exécution.
- Selon son appréciation, le juge d'examen peut déduire d'autres points.

– Clés d'évaluation :

- Exécution et docilité
- Affrontement et aboiements 2 x 10
- Obstruction à la fuite, lâcher-prise, surveillance, contrôle 2 x 20

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \max$
40		
20		
40		100

2.4 Partie C - Travail de flair et de défense 100 points

2.4.1 (C1) Fouille d'un bâtiment 40 points

- 40 – Sur ordre du juge d'examens, le cond chiens annonce l'engagement du chien S et l'envoi dans un espace défini d'environ 200 m² (appartement, atelier, complexe immobilier, etc.). L'animal se trouve seul dans le local durant une minute. Une fois ce laps de temps écoulé, le juge d'examens et le cond chiens entrent à leur tour. Le chien S doit débusquer un malfaiteur présumé dissimulé dans le local et signaler sa présence par des aboiements. Le cond chiens annonce au juge d'examens que l'animal a signalé la présence du malfaiteur présumé. Sur ordre du juge d'examens, le cond chiens peut rappeler l'animal ou aller le chercher et l'emmener de manière contrôlée. Dans ces deux variantes, il est possible d'utiliser la laisse. Le temps imparti est de **5 min**.
- Le malfaiteur présumé doit se dissimuler de manière à ce que ni le cond chiens ni l'animal ne le voient (caisse, armoire, palettes, etc.). Il lui faut disposer de trois cachettes au moins. Le juge d'examens choisit une cachette pour toute la durée de l'exercice. Celles qui ne sont pas utilisées sont accessibles et ouvertes. Le malfaiteur présumé se tient le plus immobile possible dans sa cachette.
- Le juge d'examens décide de l'endroit où se tient le cond chiens, qui doit rester calme. Durant le travail de recherche du chien S, le cond chiens n'est pas autorisé à quitter l'endroit où il se trouve et ne doit pas influencer l'animal d'une quelconque manière.
- **Exécution**
- Le cond chiens annonce l'engagement du chien S.
 - Le chien S cherche activement.
 - Le chien S aboie spontanément et avec insistance lorsqu'il a débusqué le malfaiteur présumé (au moins 10 secondes).
 - Le chien S réagit rapidement aux commandements, que ce soit pour qu'il revienne vers le cond chiens ou qu'il s'éloigne de la cachette.
- **Commandements**
- Un signal acoustique pour l'engagement du chien S.
 - E Un signal acoustique pour que le chien S revienne vers le cond chiens ou s'éloigne de la cachette.
- **Évaluation**
- Si le chien S ne trouve pas le malfaiteur présumé ou donne un faux signal, la partie C est considérée comme manquée (déduction de 31 points au moins dans la partie C1).
 - Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.
- **Clés d'évaluation :**

Points	Σ1	Σmax
30		
10		40

2.4.2 (C2) Recherche d'un malfaiteur présumé en fuite 30 points

- 41 – Le cond chiens est couché avec le chien S dans une cachette qui lui a été assignée ; cette cachette se trouve à une centaine de pas du lieu d'effraction, dans un espace non dégagé. Le chien S doit rester tranquille.
- Après une minute environ, le malfaiteur présumé vêtu d'un costume de protection complet et muni d'un bâton sort de sa cachette.
- Le cond chiens intime au malfaiteur présumé de s'arrêter sous menace d'engager le chien S ; sur ordre du juge d'examens, il lâche le chien S pour qu'il se lance à la poursuite du malfaiteur présumé ; ce dernier s'enfuit en direction d'un espace dégagé (forêt, parking, etc.). Il franchit une distance d'une cinquantaine de pas au moins avant de se cacher.
- Le chien S doit se lancer à la poursuite du malfaiteur présumé avec détermination, le retrouver et l'affronter en aboyant. Sur ordre du juge d'examens, le cond chiens suit l'animal immédiatement après l'engagement jusqu'au lieu d'effraction où il attend que le chien S ait débusqué le malfaiteur présumé.
- Après avoir été débusqué, le malfaiteur présumé tente de fuir sur ordre du juge d'examens. Une fois que le chien S a arrêté le malfaiteur présumé, le juge d'examens ordonne la fin de l'action de combat. Le chien S doit surveiller attentivement le malfaiteur présumé durant env. 5 secondes. Puis, le cond chiens rappelle l'animal ou le met en laisse.
- **Exécution**
- Le chien S reste tranquille, en position couchée.
 - Le cond chiens annonce l'engagement du chien S.
 - Le chien S fait des recherches ciblées et efficaces.
 - Le chien S aboie spontanément et avec insistance lorsqu'il a trouvé le malfaiteur présumé.
 - Le chien S n'a aucune hésitation lors de l'obstruction à la fuite du malfaiteur présumé.
 - Le chien S retient le malfaiteur de manière ferme, énergique et sûre.
 - Le chien S réagit rapidement au commandement de lâcher prise.
 - Le chien S surveille le malfaiteur avec attention et de manière constante.
- **Commandements**
- Un signal acoustique pour l'engagement du chien S.
 - Un signal acoustique pour le lâcher-prise.
 - Un signal acoustique pour la phase de surveillance.
 - Un signal acoustique pour le rappel lors de la phase de surveillance (au cas où le chien S est rappelé).
 - Un signal acoustique pour que le malfaiteur présumé se retire (au cas où le chien S n'est pas rappelé).

– Évaluation

- Si le chien S ne parvient pas à gérer l'affrontement (action de combat), l'exercice est interrompu et aucun point n'est attribué (zéro point). Si le chien S ne débusque pas le malfaiteur présumé, la partie C2 est interrompue en raison du manque de préparation ou de disposition à travailler de l'animal ; cette partie n'est que partiellement évaluée. L'exercice consistant à attraper un malfaiteur présumé en fuite n'est pas effectué.
- Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

– Clés d'évaluation :

- Attente, poursuite, travail de recherche
- Affrontement et aboiements
- Obstruction à la fuite, lâcher-prise, surveillance, contrôle

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \max$
10		
10		
10		30

2.4.3 (C2) Attraper un malfaiteur présumé en fuite

30 points

- 42 – Dès la fin de la première partie (recherche, tentative de fuite), le juge d'examens fait signe à un deuxième malfaiteur présumé de s'enfuir en terrain dégagé, à partir d'une cachette située à une cinquantaine de pas.
- Le cond chiens doit, de l'endroit où il se trouve, préparer son chien S à cette nouvelle situation et le lancer à la poursuite du malfaiteur présumé.
- Si le chien S rattrape le malfaiteur présumé après quinze à vingt pas environ, celui-ci se retourne et tente de tenir le chien S à distance avec un objet de défense (obstacle). Le chien S doit passer outre cet obstacle et saisir le malfaiteur présumé. Dans le cas où le chien S s'empare de l'objet de défense, le malfaiteur présumé doit le lui abandonner et reprendre la fuite. Si le chien S n'a pas passé outre l'objet de défense après 10 secondes, le malfaiteur présumé l'abandonne et s'enfuit. Le chien S doit immédiatement faire obstruction à cette nouvelle tentative de fuite.
- Après que le chien S a saisi le malfaiteur présumé, le juge d'examens annonce la fin de l'action de combat. Le chien S doit surveiller le malfaiteur présumé avec attention durant env. 5 secondes. Puis, le chien est rappelé ou, après le retrait du malfaiteur présumé, mis en laisse. Le cond chiens prépare le transport depuis l'arrière et remet le malfaiteur présumé au juge d'examens. Le chien S peut être en laisse lors du transport.
- Au moins trois objets de défense différents doivent être présentés au juge d'examens avant l'épreuve ; ceux-ci ne doivent pas excéder 60 x 40 cm et présenter un risque de blessure pour le chien S.
- ### – Exécution
- Le cond chiens annonce l'engagement du chien S.
 - Le chien S rattrape rapidement le malfaiteur présumé et passe outre l'objet de défense (obstacle).
 - Le chien S retient le malfaiteur de manière ferme, énergique et sûre.

- Le chien S réagit rapidement au commandement de lâcher prise.
- Le chien S surveille le malfaiteur avec attention et de manière constante.
- Le chien S effectue un transport contrôlé depuis l'arrière, sans tirer sur la laisse.

– **Commandements**

- Un signal acoustique pour l'engagement du chien S.
- Un signal acoustique pour le lâcher-prise.
- Un signal acoustique pour la phase de surveillance.
- Un signal acoustique pour le rappel lors de la phase de surveillance (au cas où le chien S est rappelé).
- Un signal acoustique pour le retrait du malfaiteur (au cas où le chien S n'est pas rappelé).
- Un signal acoustique pour le transport depuis l'arrière.

– **Évaluation**

- Si le chien S ne peut pas faire obstruction à la fuite ou ne parvient pas à gérer l'affrontement (action de combat), la partie C est considérée comme manquée (zéro point pour la partie C2).
- Si le chien S ne passe pas outre l'objet de défense (obstacle), l'exercice est tout au plus jugé suffisant.
- Selon son appréciation, le juge d'examens peut déduire d'autres points.

– **Clés d'évaluation :**

- Saisie et retenue
- Lâcher prise, surveillance, transport, contrôle

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \max$
20		
10		30

3 Examens pour « chien sauv d »

3.1 Droit de participation

- 43 Ces examens sont ouverts aux cond chiens professionnels de l'armée et aux cond chiens professionnels appartenant à des instances, des commandements ou des services publics reconnus pour détenir des chiens S (unités organisationnelles étatiques, cantonales ou communales employant des chiens de service pour le sauvetage), à condition que le chien S soit âgé de 18 mois au moins. Les membres de REDOG avec des chiens non militaires sont également autorisés à participer. Les animaux doivent remplir les exigences de REDOG et avoir réussi au moins un examen ChC selon le REN ChC auprès d'une organisation appropriée.

3.2 Aperçu, points

- 44 – **Partie A** (obéissance et docilité).

Comme pour les chiens déf.

- **Partie B** (recherche de personnes dans des décombres)

- Décision du cond chiens d'engager le chien S
- Découverte des personnes 2 x 20
- Exécution, docilité, rappel
- Signalement des personnes 2 x 20

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \max$
	5	
20	40	
	15	
20	40	100

- **Partie C** (recherche de personnes dans des décombres)

Comme la partie B, mais sur un autre type de terrain et après un intervalle d'au moins deux heures.

La partie A (obéissance et docilité) peut être réalisée entre les parties B et C.

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \max$
		100

3.3 Partie A - Obéissance et docilité

100 points

- 45 Analogue au chien déf, sauf pour l'exercice de saut en hauteur. Pour le saut en hauteur, un support de saut en hauteur (treillis ou matériel de saut en hauteur) d'une hauteur de 80 cm doit être utilisé.

3.4 Parties B et C - Recherche de personnes dans des décombres

2 x 100 points

- 46 – Le chien S doit rechercher deux victimes dans des décombres s'étendant sur une surface de 800 à 1600 m² (terrain d'exercice de l'armée ou de la protection civile, immeuble désaffecté, etc.) ; ces personnes sont recouvertes de débris, partiellement enterrées ou enfermées. Il faut que les deux victimes se trouvent à dix mètres de distance l'une de l'autre dans les décombres et ce depuis 10 minutes au moins avant que le chien S ne soit engagé. Le cond chiens n'est pas autorisé à pénétrer à découvert dans le terrain délimité et balisé par le juge d'examens.

- Un bref rapport de la situation est remis au cond chiens, qui doit prendre sa décision d'engagement. Il s'agit pour lui de désigner un secteur de recherche primaire et secondaire, de répartir les parcelles de recherche, de tenir compte de la direction du vent, ainsi que d'éventuels foyers d'incendies (observation, déblaiement, sauvetage). Il est autorisé, en fonction de son appréciation de la situation, à commencer par une recherche globale avant de l'affiner et de procéder de manière plus systématique.
- Le chien S doit chercher de sa propre initiative et signaler la découverte de la victime en se manifestant bruyamment ; selon la nature des décombres, il peut aussi gratter et aboyer. Lorsque le chien S signale la victime, il faut en informer le juge d'examens. Il est interdit d'influencer le chien par des signaux acoustiques ou visuels pour l'inciter à se manifester. En revanche, des signaux acoustiques ou visuels sont autorisés pour diriger le chien pendant le travail de recherche. Durant le travail de recherche, des assistants présents sur le terrain provoqueront des bruits sporadiques (scie à moteur, compresseur, marteau piqueur, génératrice, etc.).
- Durée : 20 minutes au total avec le rapport de situation, la décision d'engagement et la recherche. Le chronométrage n'est pas interrompu lors de la découverte de la première personne.
- Le travail de recherche prend fin sur ordre du juge d'examens. L'évaluation valorise en particulier l'attitude du chien, qui travaille avec plaisir et en toute autonomie, signalant spontanément ses découvertes (ses tentatives pour pénétrer dans les décombres et ses aboiements doivent en particulier être évidents). Ce comportement manifeste (idéal) doit être dûment pris en compte et récompensé lors de l'évaluation. Pour avoir droit à au moins 70 % des points par recherche, il faut deux signalements positifs.
- Il est interdit de récompenser le chien avec de la nourriture. Un bref jeu (avec boudin, kong ou balle avec corde) est en revanche autorisé. L'objet de motivation doit être tenu dans une main et être présenté spontanément au juge d'examens au moment de l'annonce. En cas de non-respect de ces prescriptions, aucun point n'est attribué.
- **Exécution**
 - Le cond chiens prend, en fonction de la situation, une décision d'engagement et s'y tient.
 - Le chien S recherche de manière autonome et intensive.
 - Le chien S fait preuve d'une grande docilité.
 - Le chien S signale sa découverte en aboyant spontanément et avec insistance.
- **Commandements**

Il est permis de donner au chien S des signaux acoustiques et visuels durant tout le travail de recherche. Cependant, le chien S doit reconnaître ces signaux et y obéir.
- **Évaluation**

Si c'est le cond chiens qui incite l'animal à signaler la présence d'une victime, il reçoit un avertissement (déduction de 5 points) et l'on considère que le sauvetage de la personne a échoué (déduction de 20 points). Si cela se répète, l'exercice est interrompu et partiellement évalué.

– Clés d'évaluation pour les parties B et C :

- Décision d'engagement prise par le cond chiens
- Recherche de personnes 2 x 20
- Exécution, docilité, appel
- Signalement des personnes 2 x 20

Points	$\Sigma 1$	$\Sigma \max$
	5	
20	40	
	15	
20	40	100

4 Examens pour « chiens de recherche stup »

4.1 Droit de participation

- 47 Ces examens sont ouverts aux cond chiens professionnels de l'armée et aux cond chiens professionnels appartenant à des instances, des commandements ou des services publics reconnus pour détenir des chiens S (unités organisationnelles étatiques, cantonales ou communales employant des chiens S), à condition que le chien S soit âgé de 18 mois au moins.

4.2 Sites d'examen

- 48 Deux produits stupéfiants sont cachés hors de la vue et de la portée du cond chiens et du chien S sur trois sites d'examen. L'animal doit signaler clairement qu'il a détecté les substances. Si possible, la quantité de produits stupéfiants dissimulée sur chaque site doit être importante (dans l'idéal plus de 500 grammes). Le juge n'est pas autorisé à désigner les cachettes dans le cas où elles n'ont pas été découvertes par le chien S. Au début de chaque partie de l'examen, il s'agit d'annoncer de manière indépendante les multiformations (argent, support de données, etc.) au juge d'examens.

– Partie A:

Local meublé (pièce d'habitation ou de travail).

– Partie B:

2 - 4 véhicules, le chien S doit porter des chaussons de protection, au moins devant (voiture, camion, car, etc., intérieur et extérieur).

– Partie C:

Deux chaînes d'identification :

- Chaîne 1: 8 - 10 colis postaux, livres, etc. ;
- Chaîne 2: 8 - 10 valises, sacs à dos, sacs, etc.

4.3 Produits stupéfiants

- 49 – Les produits stupéfiants suivants sont utilisés (sous forme authentique exclusivement) :
- cannabis sativa (haschich);
 - cannabis indica (marijuana) ;
 - héroïne ;
 - cocaïne ;
 - amphétamines.
- La quantité est de deux grammes au moins par détection.
- **Exécution**
- Le chien S recherche de manière concentrée, autonome, sûre et intensive.
 - Le chien S est docile, il appréhende correctement la zone de recherche attribuée.
 - Le chien S désigne de manière spontanée, sûre, stable et passive.
 - Le cond chiens doit annoncer de manière claire au juge d'examens les signalements donnés par le chien S.

– Commandements

Il est permis de donner au chien S des signaux acoustiques et visuels durant tout le travail de recherche. Cependant, le chien S doit reconnaître ces signaux et y obéir.

4.4 Évaluation

- 50 Cent points peuvent être obtenus pour chaque partie (A, B, C), soit 300 points au total. Si le cond chiens annonce que l'animal a trouvé quelque chose alors que ce n'est pas le cas, 10 points sont retirés. Après la troisième fausse annonce, la recherche doit être interrompue. Si le chien S ne trouve pas les produits stupéfiants, cette partie de l'examen est considérée comme manquée (déduction de 31 points). Si c'est le cond chiens qui incite l'animal à signaler les substances, aucun point n'est attribué. En cas de signalements accompagnés d'aboiements, de grattage ou de mordillements, l'exercice peut tout au plus être qualifié de suffisant.

Clés d'évaluation :

- Travail de recherche
- Docilité
- Signalement 1
- Signalement 2

Punkte	$\Sigma 1$	Σmax
30		
20	50	
25		
25	50	100

4.5 Déroulement des examens

- 51
- Le cond chiens est accompagné par un fonctionnaire, de l'aire d'attente au site des examens. Avant de pénétrer sur le site, il a le temps, sous la surveillance du fonctionnaire, de mettre le chien S en condition.
 - Toute communication avec d'autres concurrents ou avec des spectateurs sachant où se trouve le produit stupéfiant sur le site entraîne la disqualification. À compter de la mise en condition, le temps imparti pour les parties A et B est de 20 minutes et, pour la partie C, de 10 minutes. Le juge d'examens détermine la fin du travail.
 - Pour le reste, les dispositions générales du règlement s'appliquent.
 - Plusieurs sites peuvent être préparés pour les parties A, B et C, en fonction du nombre de participants. Le site à explorer est tiré au sort par le juge d'examens juste avant le travail.

5 Examens pour « chiens de recherche explo »

5.1 Droit de participation

- 52 Ces examens sont ouverts aux cond chiens professionnels de l'armée et aux cond chiens professionnels appartenant à des instances, des commandements ou des services publics reconnus pour détenir des chiens S (unités organisationnelles étatiques, cantonales ou communales employant des chiens de service), à condition que le chien S soit âgé de 18 mois au moins.

5.2 Sites d'examen

- 53 Deux matières explosives sont cachées hors de la vue et de la portée du cond chiens et du chien S sur trois sites. L'animal doit signaler clairement qu'il a détecté ces explosifs. Si possible, la quantité dissimulée doit être importante (dans l'idéal plus de 500 grammes). Le juge n'est pas autorisé à désigner les cachettes dans le cas où elles n'ont pas été découvertes par le chien S.

– Partie A :

Local meublé (pièce d'habitation ou de travail).

– Partie B :

2 - 4 véhicules, le chien S doit porter des chaussons de protection, au moins devant (voiture, camion, car, etc., intérieur et extérieur).

– Partie C :

Deux chaînes d'identification :

- Chaîne 1: 8 - 10 colis postaux, livres, etc. ;
- Chaîne 2: 8 - 10 valises, sacs à dos, sacs, etc.

5.3 Explosifs

- 54 – **Explosifs militaires :**

hexogène, octogène, plastic, trinitrotoluène, poudre sans fumée, semtex.

- **Explosifs civils :**

amolit, plastex, tovex, poudre noire.

- **Produits chimiques :**

nitrate de potassium, chlorate de potassium, permanganate de potassium, chlorate de sodium, fleur de soufre.

- La quantité par détection se monte à 2,0 grammes au moins.

- **Exécution**

- Le chien S recherche de manière concentrée, autonome, sûre et intensive.
- Le chien S est docile, il appréhende correctement la zone de recherche attribuée.
- Le chien S désigne de manière spontanée, sûre, stable et passive.
- Le cond chiens doit annoncer de manière claire au juge d'examen les signalements donnés par le chien S.

– Commandements

Il est permis de donner au chien S des signaux acoustiques et visuels durant tout le travail de recherche. Cependant, le chien S doit reconnaître ces signaux et y obéir.

5.4 Évaluation

- 55 Cent points peuvent être obtenus pour chaque partie (A, B, C), soit 300 points au total. Si le cond chiens annonce que l'animal a trouvé quelque chose alors que ce n'est pas le cas, 10 points sont retirés. Après la troisième fausse annonce, la recherche doit être interrompue. Si le chien S ne trouve pas les matières explosives, cette partie de l'examen est considérée comme manquée (déduction de 31 points). Si c'est le cond chiens qui incite l'animal à signaler les explosifs, aucun point n'est attribué. En cas de signalements accompagnés d'aboiements, de grattage ou de mordillements, l'exercice doit être qualifié d'insuffisant.

Clés d'évaluation :

- Travail de recherche
- Docilité
- Signalement 1
- Signalement 2

Points	$\Sigma 1$	Σmax
30		
20	50	
25		
25	50	100

5.5 Déroulement des examens

- 56
- Le cond chiens est accompagné par un fonctionnaire, de l'aire d'attente au site des examens. Avant d'entrer sur le site, le cond chiens a, sous contrôle du fonctionnaire, le temps de mettre le chien S en condition.
 - Toute communication avec d'autres concurrents ou avec des spectateurs sachant où se trouve le produit explosif sur le site entraîne la disqualification. À compter de la mise en condition, le temps imparti pour les parties A et B est de 20 minutes et, pour la partie C, de 10 minutes. Le juge d'examens détermine la fin du travail.
 - Pour le reste, les dispositions générales du règlement s'appliquent.
 - Plusieurs sites peuvent être préparés pour les parties A, B et C, en fonction du nombre de participants. Le site à explorer est tiré au sort par le juge d'examens juste avant le travail.

6 Biathlon pour chiens S

6.1 Terrain des examens

57 Le biathlon pour chiens S est un parcours à effectuer avec l'animal en laisse et comprend les épreuves suivantes :

- passage d'obstacles naturels et artificiels ;
- parcours à vélo avec le chien en laisse ;
- tir au pistolet ;
- traversée d'un bassin, d'un étang ou d'un obstacle particulier ;
- obstruction à la fuite de malfaiteurs présumés.

58 Parcours

La distance est de 6 à 10 kilomètres sur un terrain délimité et jalonné de petits drapeaux et bandes.

59 Obstacles

Le cond chiens et l'animal doivent passer une quinzaine d'obstacles naturels ou artificiels.

60 Parcours à vélo

Le cond chiens effectue un trajet de 500 mètres environ avec le chien S en laisse.

61 Tir au pistolet

Les coups de qualification sont au nombre de 8 à 10. Les armes et munitions sont fournies par les organisateurs. Ne peuvent être utilisées que des armes mises à disposition sur les places de tirs.

62 Traversée d'un bassin, d'un étang ou franchissement d'un obstacle particulier

Le chien S doit traverser l'eau ou franchir l'obstacle sans être tenu en laisse.

63 Obstruction à la fuite de malfaiteurs présumés

- Immédiatement après le dernier obstacle apparaît un malfaiteur présumé. Dès qu'il a passé cet obstacle, le chien S fait obstruction à la fuite du malfaiteur présumé en le saisissant. Une fois que le chien S a lâché prise, le cond chiens le reprend en laisse pour franchir la ligne d'arrivée.
- Lors de grandes manifestations, plusieurs malfaiteurs présumés peuvent être engagés sur le parcours.

6.2 Tenue

- 64
- Le départ est pris en uniforme ou en habit de service avec pantalons longs, sans couvre-chef ni arme. Le choix des chaussures est libre. Le dossard doit être bien visible tout au long du parcours.
 - Le chien S porte un collier simple conformément au chapitre 1.12, pt. 13, al. 1, et/ou un harnais.

6.3 Départ

- 65 – Les concurrents doivent se présenter dans la zone de départ 10 minutes au moins avant l'heure indiquée sur la liste.
- Il faut absolument respecter l'horaire fixé. Les cond chiens qui arrivent en retard à leur poste risquent la disqualification.

6.4 Évaluation et classement

66 Évaluation

- Les obstacles qui ne sont pas (ou mal) franchis par le cond chiens et/ou par le chien S, les coups manqués et le fait de ne pas saisir le malfaiteur présumé sont sanctionnés par une pénalité de temps ou par un tour supplémentaire.
- Les pénalités de temps sont fixées pour chaque parcours en fonction de la longueur et de la difficulté.

67 Catégories

- Catégorie I : participants jusqu'à 32 ans révolus.
- Catégorie II : participants de 33 à 42 ans.
- Catégorie III : participants à partir de 43 ans.
- Catégorie IV : femmes.

68 Classement

- Le classement individuel se compose :
- du temps de course ;
 - des pénalités de temps pour les coups manqués ;
 - des pénalités de temps pour les obstacles non franchis par le cond chiens et/ou le chien S ;
 - des pénalités de temps si le chien S ne saisit pas le malfaiteur présumé.
- Le classement est établi en fonction du temps total. Le vainqueur des examens ainsi que les vainqueurs par catégorie reçoivent une distinction.

69 Classement par équipe

Une équipe est constituée de quatre concurrents. Le total des trois meilleurs temps (indépendamment de la catégorie) détermine le temps total de l'équipe. Les équipes ne doivent être annoncées que le jour des examens. Elles sont formées par unité, association, administration, nation, etc.

6.5 Disqualification

70 Les motifs de disqualification sont les suivants :

- comportement inadmissible avec le chien S selon le chapitre 1.13 ;
- non-respect des instructions aux postes de passage et des directives données par le directeur des tirs ;
- sortie du parcours balisé ;

- circonstances pouvant mettre en danger la santé du chien S en cas de poursuite du parcours ;
- changement de chien S entre l'inscription et la fin des examens ;
- les disqualifications doivent être signalées au SCA.

Annexe 1**Tableau des points**

Excellent min. 96%	Très bien 95 - 90%	Bien 89 - 80 %	Suffisant 79 - 70 %	Insuffisant 69 - 0%
Réussite				Échec
300 - 286	285 - 270	269 - 240	239 - 210	209 - 0
200 - 191	190 - 180	179 - 160	159 - 140	139 - 0
100 - 96	95 - 90	89 - 80	79 - 70	69 - 0
90 - 87	86 - 81	80 - 72	71 - 63	62 - 0
80 - 77	76 - 72	71 - 64	63 - 56	55 - 0
70 - 68	67 - 63	62 - 56	55 - 49	48 - 0
60 - 58	57 - 54	53 - 48	47 - 42	41 - 0
50 - 48	47 - 45	44 - 40	39 - 35	34 - 0
40 - 39	38 - 36	35 - 32	31 - 28	27 - 0
30 - 29	28 - 27	26 - 24	23 - 21	20 - 0
20	19 - 18	17 - 16	15 - 14	13 - 0
10	9	8	7	6 - 0
5	4,5	4	3,5	3 - 0